

Le marquis de Montcalm s'était fait estimer et chérir de ses soldats et des Canadiens, surtout de ceux qui avaient combattu sous ses ordres : le chevalier de Lévis, d'une sévérité extraordinaire, d'un zèle quelquefois outré, dut emporter au moins l'estime des derniers ; car il la méritait, par son activité, son courage, et son habileté. Le marquis de Vaudreuil, au contraire, parti chargé de plus de haine qu'il n'en aurait dû porter, si l'on eût voulu être rigoureusement juste à son égard. Pour porter sur cet illustre Canadien un jugement équitable et impartial, c'est l'ensemble de sa conduite, comme gouverneur du Canada, dans les circonstances extraordinaires où il s'est trouvé, qu'il convient d'examiner ; et nous avons le plaisir de voir, dans cet ensemble, beaucoup plus à louer qu'à blâmer. Quand on le voit déférer volontiers à l'avis des généraux Montcalm et Lévis, pour les opérations militaires, on doit être moins étonné de la confiance qu'il mettait dans les talens et l'expérience de l'intendant Bigot, pour les affaires civiles et financières. Il eut évidemment l'idée fixe de demeurer dans les bornes du devoir, ou du pouvoir légitime, comme il était permis de l'exercer alors ; il posséda, à un haut degré, le bon-sens politique ; il sut résister à toutes propositions impolitiques ou inconvenantes ; il montra, dans ce que nous nous permettrons d'appeler ses procédés diplomatiques, de l'énergie et de la dignité ; enfin, personne ne pourra lui refuser ce degré de prudence, et cet empire sur soi-même, qui permettent à l'homme de choisir le meilleur parti, dans les cas à peu près désespérés. Les Canadiens, particulièrement, durent le remercier de n'avoir pas voulu accéder à la proposition que lui fit le chevalier de Lévis, de rompre toute négociation avec le général Amherst ; proposition peut-être pardonnable à un patriote zélé et

éal, et toutes les
nt être évacuées
majesté britan-
mettre bas les
our ne pas servir
ndant et les em-
reillement être
eterre : quelques
ffaires à régler,
jusqu'à ce que
ndiens devaient
es communautés
la possession de
s séminaires et les
t à jouir de leurs
neuries et autres
à propos, et en
le traité de paix,
des Français, ou
a France, le pour-

ne furent point
convenablement ;
s Canadiens,* et
ec par le roi de

té signée, de part
per une des portes
pes, sous le colonel
artit pour Québec,
leurs suites parti-

elle des Canadiens le
et presque sublime :